



CHARTRE CAMPINGS CLEAN CARE+™

La présente charte est conclue entre les parties suivantes :

CAMPINGS.COM

Société par actions simplifiée, au capital de 100.000€, dont le siège social est situé 18-20 Rue du Faubourg du Temple 75541 Paris cedex 11, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 508 290 947, représentée par Jérôme Mercier, Directeur Général

D'une part,
Et

La Société sarl camping le cap du roc, dont le siège social est situé 1700 route de la palme 11210 port la nouvelle Commerce et des sociétés de narbonne, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de narbonne sous le numéro 97725422000010, représentée par m rouault patrick, se déclarant dûment autorisé aux fins des présentes

Ci-après dénommée le « **Partenaire** »,
D'autre part,

Article 1. Les règles sanitaires renforcées

1	Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19
2	Mettre à disposition des produits désinfectants dans les parties communes
3	Mettre en place des marquages au sol et une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente
4	Renforcer le nettoyage et la désinfection des parties communes (y compris piscine, aire de jeux, espaces de restauration et d'animation) et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires
5	Renforcer le nettoyage et la ventilation des hébergements. Privilégier un nettoyage-désinfection humide
6	Encadrer l'étape de récupération du linge et des draps (si service disponible) et proposer un équipement de protection individuel au personnel. Respecter idéalement un temps de latence d'au moins 3 heures avant la prise en charge des draps et du linge

7	Dans la mesure du possible respecter une mesure d'inoccupation de 24 heures entre deux réservations sur les périodes où l'établissement n'est pas complet
8	Adapter le programme d'animations (y compris club(s) enfants et ados) et l'ouverture des services et installations (notamment piscines) aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement
9	Favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement
10	Imposer le respect des gestes barrières à mes employés, prestataires et clients
11	Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans mon (mes) établissement(s)
12	Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19
13	Mettre en quarantaine de 14 jours tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du Covid-19 ou revenant d'une zone déclarée "zone exposition à risque Covid-19"
14	Nommer un responsable Campings Clean Care+ au sein de mon/mes établissement(s)

Article 2. Les engagements du Partenaire

- Respecter les règles sanitaires renforcées décrites dans l'Article 1.
- Mettre le logo CAMPINGS CLEAN CARE+™ sur son site web avec un lien de redirection vers <https://www.campings-clean.care/fr/>
- Ne pas utiliser la charte CAMPINGS CLEAN CARE+ dans le cadre de sa distribution indirecte.

Article 3. Validité et évolutions

- La présente charte prend effet à la date de signature et jusqu'au 30 septembre 2021
- Elle pourra faire l'objet d'avenants en fonction des directives et des recommandations du Gouvernement, des autorités sanitaires et de la FNHPA.

Fait à port la nouvelle
Le 15 / 04 / 2020



TITLE	Charte Campings Clean Care +
FILE NAME	Charte Campings C...+ _ template.docx
DOCUMENT ID	d6d6e52d9d6b7d2cdbcd524076a1264c768e101c
AUDIT TRAIL DATE FORMAT	DD / MM / YYYY
STATUS	● Completed

Document History

**15 / 04 / 2020**
08:35:35 UTC+1Viewed by - (capduroc@aol.com)
IP: 193.252.26.47**15 / 04 / 2020**
08:47:17 UTC+1Signed by - (capduroc@aol.com)
IP: 193.252.26.47**15 / 04 / 2020**
08:47:17 UTC+1

The document has been completed.